Zeitschrift: Eidgenössische Sängerzeitung = Revue de la Société fédérale de chant

Herausgeber: Eidgenössischer Sängerverein

Band: 35 (1971)

Heft: 3

Rubrik: Chronique musicale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Copier, multiplier, éditer?

La plus grande partie de notre répertoire musical, tant d'orchestre, de musique pour fanfare, de chœurs ou de musique d'église, de danse et de musique légère, est de droit protégé et ne peut être reproduit ou multiplié sans l'autorisation de l'auteur (= compositeur) ou de son ayant droit (= éditeur).

L'art.42 de la loi suisse sur les droits d'auteur prévoit:

Celui qui cause un dommage découlant des droits d'auteur en reproduisant une œuvre par n'importe quel procédé et en la distribuant est poursuivi civilement et pénalement.

Pourquoi une disposition si rigoureuse? Avant tout parce que le compositeur d'une œuvre participe dans la plupart des cas à une redevance sur la vente de cette œuvre. Par une reproduction non autorisée d'une œuvre musicale il perd ainsi cette rémunération et cela lui cause un dommage. Plus encore il s'agit ici d'un vol manifeste de la propriété intellectuelle.

La plupart du temps le fait de copier ou de reproduire sans autorisation une œuvre musicale ne repose pas sur une mauvaise volonté, mais sur l'ignorance ou le manque de connaissance ou l'indifférence quant à l'intérêt de ses semblables. Les contrevenants cherchent rarement à réaliser un gain, mais ils agissent par simple ignorance, car souvent la copie est plus chère que l'original et en tout cas moins lisible.

Celui qui ne voudra frustrer le compositeur en lui supprimant les fruits bien mérités de son œuvre se décidera à l'achat de l'édition qu'on peut obtenir dans le commerce et abandonnera la reproduction interdite!

> Association Suisse des Marchands et Editeurs de Musique Association des Musiciens suisses

Chronique musicale

Le Brassus. Concert de la Chorale

Les 20 et 21 février 1971, la Chorale du Brassus donnait son concert annuel et avait fait appel pour la circonstance à des artistes de chez nous. Samedi soir ce furent Peter Sue and Marc, lauréats de la Grande Chance, et dimanche après-midi Mme Evelyne Brunner et M. Gaston Presset, artistes lyriques qui interprétèrent magnifiquement des extraits d'opéras célèbres, accompagnés au piano par M. Stan Unruh.

La Chorale avait inscrit à son répertoire des œuvres diverses qui attestaient une préparation consciencieuse due à André Charlet. Le Petit Chœur, sous la direction de J.-P.Richon, eut beaucoup de succès avec ses chansons populaires.

Parmi les invités du dimanche, on notait la présence de M. Fr. Sauvageat, membre du Comité central de la SFC, et M. Henri Rochat, président de la Société cantonale des Chanteurs vaudois. R.R.

Yverdon. Soirée de la Lyre

Samedi soir 13 mars, la Lyre yverdonnoise donnait au Casino-théâtre son concert annuel. Sous la direction de M. Jean-Pierre Bovey, la Lyre (45 chanteurs) interpréta des chœurs de M. Budry et P. Kaelin, de Gilles et H. Haug (transcription P. Kaelin) et des extraits de «Les très riches heures», suite chorale de Monique Laederach et Robert Mermoud, création récente dont il convient de relever ici la beauté du texte, la vigueur et la verve du langage musical.

La Chanson neuchâteloise en costume traditionnel, invitée pour la circonstance, exécuta des danses folkloriques, puis «Ce jour-là», suite populaire pour soli, chœur mixte, de M.Budry et R.Mermoud, avec accompagnement de piano et récitant.

Pendant l'entracte plusieurs orateurs, dont MM. Jules Delay, président du Conseil communal, et Paul-André Magnenat, préfet, prirent la parole.

Au concert succéda une partie familière avec bal.

Nouvelles des associations

Société cantonale des Chanteurs vaudois. Assemblée des délégués, Lausanne, le 14 mars 1971

Le dimanche 14 mars, à l'aula du Palais de Rumine, sous la présidence de M. Henri Rochat (Morges), les délégués de la Société cantonale des Chanteurs vaudois tenaient leur assemblée. On notait la présence de M.H. Lang, doyen des membres d'honneur, MM.D. Braillard (Moudon), R. Baumgartner (Nyon), L. Carrard (Pully), R. Mermoud, membres d'honneur, et M.F. Sauvageat du Comité central de la SFC.

Le rapport d'activité relève l'admission du chœur de dames «La Bruyère» de Lucens, des chœurs mixtes «l'Union chorale» de Sainte-Croix et «l'Aloettaz» de Penthalaz.

L'effectif de 82 sections groupe 3581 membres (+21). La Société cantonale compte en outre 609 vétérans de 35 ans d'activité, 98 de 50 ans et 9 de 60 ans.

L'assemblée honore ensuite la mémoire des disparus, dont M. Maurice Budry, membre d'honneur, auteur d'environ 400 poèmes mis en musique.

Une œuvre remarquable de R. Mermoud et Monique Laederach sera créée lors des huit concerts d'arrondissements, le 23 mai 1971 à Nyon, ailleurs en 1972.

Le renouveau de la musique à l'école, une initiative de la SFC, fut un des points importants qui a retenu l'attention des participants. On releva le manque de coordination entre les programmes cantonaux et le peu de place laissé à l'enseignement de la musique à l'école. M.J.-J.Rapin s'est exprimé justement à ce sujet.

M.Henri Rochat dit toute sa reconnaissance à son collaborateur efficace M.F. Rastorfer, caissier.

M.Roger Vuataz, compositeur, est nommé membre d'honneur, qu'il en soit ici chaleureusement félicité.

M. Robert Baumgartner, membre d'honneur, qui chante depuis 58 ans, est fêté pour ses 80 ans.

Union Chorale La Chaux-de-Fonds

L'Union Chorale a tenu sa 113e Assemblée générale annuelle mardi 2 mars 1971.

Les membres présents ont écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport de leur Président, Claude Darbre. Ce rapport est toujours un fidèle reflet de l'activité de la Société. La question du recrutement est l'objet d'une mention toute spéciale en raison du grand concert qui sera donné en novembre 1971 avec la Cécilienne.

En effet, ces deux Sociétés ont mis à l'étude le Requiem de Cherubini pour chœur d'hommes et orchestre et ce sera une aubaine pour les Chaux-de-Fonniers d'entendre cette œuvre remarquable donnée avec des moyens aussi exceptionnels.

Le Comité en bloc a accepté une réélection pour un an, bien décidé à tout mettre en œuvre pour que ce concert soit un grand succès et un stimulant pour les deux Sociétés.

Tous les autres rapports et nominations furent approuvés et, après remise de récompenses aux membres les plus assidus, un chant clôtura cette assemblée, tout entière placée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur.

Chronique bibliographique

Norbert Dufourco, Petite histoire de la musique. Editions Larousse. Fr. 11.50.

Cet ouvrage de 135 pages, merveilleusement illustré, a été d'abord rédigé à l'intention des élèves des conservatoires et des candidats au baccalauréat français. Chez nous il pourrait très bien être adopté dans les écoles normales d'instituteurs. Mais il est aussi conçu pour tous qui veulent élargir l'horizon de leurs connaissances en histoire de la musique.

L'auteur, en musicologue averti, retrace l'évolution de l'art musical en Europe. Il laisse autant de place à la musique contemporaine qu'à la musique des temps passés, mais l'espace étant limité, il a dû choisir, tout en essayant de conserver, dans l'une ou l'autre période, des artistes qui furent des innovateurs et de rendre hommage à ceux que nous admirons. R.R.

Prix des insertions: 1 page fr. 250.–, $^{1}/_{2}$ page fr. 130.–, $^{1}/_{4}$ page fr. 70.–, $^{1}/_{8}$ page fr. 38.–. Rabais de répétition: 3 fois sans changement de texte $^{0}/_{0}$, 6 fois sans changement de texte 10 $^{0}/_{0}$. Annonces en corps 6 = 50 % de supplément. Annonces: Orell Füssli Arts Graphiques SA, Département des Périodiques, 8022 Zurich.